

ASSURANCE HABITATION - RÉSIDENCES ÉTUDIANTES  
CES CONDITIONS PARTICULIÈRES complétant les CONDITIONS GÉNÉRALES ETUH1121 constituent votre contrat,

Bulletin d'adhésion N°«POLICE\_NUMÉRO»

Ce contrat est conclu entre  
HISCOX SA  
Votre courtier  
«QUÉRABLE\_NOM»  
ETUDASSUR  
5 RUE BOURDALOUE  
75009 PARIS

et Le Souscripteur  
«QUÉRABLE\_TITRE» «QUÉRABLE\_PRÉNOM»  
«QUÉRABLE\_ADRESSELIGNE1»  
«QUÉRABLE\_ADRESSELIGNE2»  
«QUÉRABLE\_CODEPOSTAL» «QUÉRABLE\_VILLE»

Le présent contrat est régi par :

- Les présentes Conditions Particulières
- Les Conditions Générales ETUH1121
- Les Notice d'information Mutuaide n°4472

#### L'assureur

Ce contrat est assuré par Hiscox SA dont le siège social est situé 35 F, Avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg via sa succursale française située au 38, Avenue de l'Opéra – 75002 PARIS.

#### Contrat à durée temporaire

Date de début d'effet : «RISQUE\_DEBUT\_BAIL» date de fin d'effet : «RISQUE\_FIN\_BAIL»

Paie ment Unique

#### VOS DÉCLARATIONS

**Vous** êtes étudiant ou salarié en formation professionnelle locataire d'un appartement de «RISQUE\_NBPIECE» principale(s). **Le contenu de votre habitation est garanti à concurrence d'un capital de 7.500 Eur. LES OBJETS DE VALEUR, LES OBJETS D'ART, LES BIJOUX, LES ESPECES FONDS ET VALEURS NE SONT PAS COUVERTS.** Lors de la souscription de  **votre** contrat en date d'effet du : «RISQUE\_DEBUT\_BAIL»,  **vous** avez précisé que les polices d'assurances de vos biens (mobiliers et immobiliers, multi risque domicile) n'ont pas fait l'objet d'une résiliation pour sinistre ou non-paiement des primes au cours des 3 dernières années.

#### VOS GARANTIES Formule souscrite : Étendue - XXL

##### I- Dommages aux biens

GARANTIES	LIMITE MAXIMALE	FRANCHISE
<b>Incendies</b> et événements assimilés	7 500 €	100 €
Événements climatiques	7 500 €	228 €
Dégâts des Eaux – Gel	7 500 €	100 €
Bris de Glace – formule étendue	7 500 €	0 €
<b>Vol</b> – Vandalisme	7 500 €	100 €
<b>Vol</b> sur la personne	200 €*	50 €
Séjour – Voyage	600 €	100 €
Dommages Electriques	3 000 €*	100 €
<b>Matériel bureautique et informatique</b>	2 000 €*	100 €
Catastrophes naturelles	7 500 €	Franchise légale
Catastrophes technologiques	7 500 €	100 €
Attentats et actes de terrorisme	7 500 €	100 €
Frais de relogement en relais de la garantie « hébergement temporaire » dans <b> votre </b> contrat d'assistance	250 €	0 €
Perte de <b>clés</b> et assimilés	100 €*	0 €
Punaises de lit	250 €	0 €**

Ces limites s'entendent par **sinistre**.

\*Cette limite s'entend par **sinistre** et période de garantie.

\*\*Après expiration d'un délai de carence de 2 mois.

## 2- Responsabilité Civile

GARANTIES	LIMITE MAXIMALE
Responsabilité Locataire Avec la sous-limite suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>Recours de voisins et des tiers</li> </ul>	10 000 000 € <ul style="list-style-type: none"> <li>300 000 €</li> </ul>
Responsabilité Vie Privée Les sous limites suivantes sont applicables : <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Domages corporels</b></li> <li><b>Domages matériels</b></li> <li><b>Domages immatériels</b></li> <li><b>Domages matériels et immatériels</b> causés aux biens confiés lors de stages d'étude rémunérés ou non</li> </ul>	10 000 000 € <ul style="list-style-type: none"> <li>10 000 000 €</li> <li>1 500 000 €</li> <li>300 000 €</li> <li>300 000 €</li> </ul>
Frais de défense	300 000 €

Ces limites s'entendent par **sinistre** et période de garantie

## 3- Garantie(s) supplémentaire(s)

GARANTIES	LIMITE MAXIMALE	FRANCHISE
Garantie Grève	50€	0€

Cette limite s'entend par **sinistre** ou par période de garantie

### DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Contrairement à ce qui est stipulé dans les Conditions générales, les dispositions des paragraphes suivants sont ainsi modifiées :

#### 1- Conditions d'application de la garantie **vol** et vandalisme dans le **domicile assuré**

Le **vol**, la tentative de **vol** et le **vandalisme** commis à l'intérieur de votre **domicile** clos et couvert (À L'EXCLUSION DES TERRASSES, **JARDINS** ET **BALCONS**) sont garantis, dès lors que ces actes ont été commis suite à :

- une **effraction** caractérisée,
- une agression,
- l'utilisation d'une fausse qualité ou d'une fausse identité ayant permis l'introduction par ruse dans les lieux et la réalisation du **vol**.

et à la condition expresse qu'en cas d'absence, toutes les fenêtres et portes de **vos domicile** étaient dument fermées et verrouillées. À DÉFAUT, LES GARANTIES NE SERONT PAS ACQUISES.

#### 2- Conditions d'application de la garantie « Grève »

En cas de grève impactant les transports publics et **vous** empêchant de **vous** rendre à **vos** examens nationaux ou concours ; **nous vous** indemniserons les frais liés à l'utilisation d'un taxi ou voiture de transport avec chauffeur dans la limite de 50€ par **période de garantie**.

### LES PLUS DE VOTRE CONTRAT

- **Votre** logement reste assuré même en cas d'absence prolongée.
- **Vous** bénéficiez d'une indemnisation en valeur à neuf à concurrence de 2 000 € pour votre **matériel bureautique informatique** y compris téléphonie avec une valeur à neuf si moins de 2 ans de vétusté.
- **Vous** bénéficiez de l'assistance ETUDASSUR Assistance 24/24 h et 7/7j selon la convention d'assistance fournie à la souscription.
- **Vous** bénéficiez d'une garantie du mobilier qui **vous** est confié par le propriétaire.

---

## COTISATION (Y COMPRIS FRAIS ET TAXES) ET DURÉE DU CONTRAT

La cotisation forfaitaire totale s'élève à «POLICE\_TTC\_POL»€ Incluant «POLICE\_FRAIS\_POL»€ de frais de courtage et de souscription.

Dont Prime nette : « POLICE\_PN\_POL»€

Dont assistance : «RISQUE\_PRIME\_ASSISTANCE»€

Prime Catastrophe Naturelle : «RISQUE\_PRIME\_CATNAT»€

Frais et taxes y compris pour le Fonds de garantie contre le terrorisme : «RISQUE\_FRAIS\_TAXES»€

Ce contrat est d'une durée fixe sans tacite reconduction pour la période du «RISQUE\_DEBUT\_BAIL» jusqu'au «RISQUE\_FIN\_BAIL».

Cette date est la date maximale de validité de votre contrat. Au-delà, le contrat n'aura plus d'effet.

La prime perçue ne pourra pas donner lieu à un remboursement en cas de restitution du domicile assuré avant cette date.

**Vous** reconnaissez avoir reçu un exemplaire des Conditions Générales et avoir pris connaissance des textes figurant au présent document.

Fait à Paris, le «POLICE\_DATECRÉATION»,

Pour la Société

